

EDITORIAL



Le foncier urbain est à l'honneur dans le N°09 de votre trimestriel d'information foncière, *Zoom sur le Foncier*. En effet, le présent numéro consacre son « dossier spécial » au Programme 40 000 logements, à travers ses responsables au sein du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et ses partenaires, au nombre desquels il y'a la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) et l'Union nationale des Promoteurs immobiliers (UNPIB). Sa rubrique « l'acteur du trimestre » présente l'Association des Urbanistes du Burkina Faso (AUB).

La rubrique traitant de l' « Information sur une thématique spécifique prioritaire » vous propose une synthèse sur la problématique de l'accès sécurisé des femmes à la terre. Quelques activités majeures font les colonnes de « compte rendu d'Activités »

L'ONF-BF vous renouvelle sa reconnaissance pour l'intérêt que vous portez à sa publication et pour les réactions de nombre d'entre vous.

En rappel, tous les numéros édités sont téléchargeables sur le www.onf-bf.org. Bonne lecture à vous !

Dr Albert DJIGMA, PCA de l'ONF-BF

DOSSIER SPÉCIAL / PAGES 4-9

PROGRAMME 40 000 LOGEMENTS



Pegdwendé Aimé Camille SOUBEIGA

« La campagne d'inscription au PNCL a permis d'enregistrer plus de 230 000 demandes »

Union nationale des promoteurs immobiliers du Burkina (UNPIB)

Alain Z. ZOUNGRANA :

«...je pense qu'un tel programme ne peut être réussi sans le partenariat avec les promoteurs immobiliers... »

P 7



COMPTE RENDU D'ACTIVITE

MAST AU BURKINA



La directrice du bureau régional de l'USAID constate les résultats à Boudry

P 13

SOMMAIRE

INFORMATION SUR UNE THEMATIQUE

La problématique de l'accès sécurisé des femmes à la terre au Burkina FasoP-2

DOSSIER SPECIALP3-9

Léon-Paul TOE, SG/ MUH : « ... la finalité du Programme est de faire émerger un mécanisme pérenne d'accès au logement par toutes les catégories sociales. »P-6

L'ACTEUR DU TRIMESTRE

Association des urbanistes du Burkina Faso
Roger Sylvain BONKOUNGOUP-10



COMPTE RENDU D'ACTIVITE

SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL
Les membres CFV et CCFV formés à leurs rôles et responsabilités dans la commune de Seytenga, grâce à l'appui du projet REGIS-ERP-12

PNGT 2, 3 : Les agents domaniaux de 10 communes formés à l'outil MASTP-15

La problématique de l'accès sécurisé des femmes à la terre au Burkina Faso

L'insécurité foncière est une contrainte majeure pour la plupart des femmes qui vivent dans le milieu rural. Dans toutes les régions, la problématique « femme et foncier » se pose en termes d'accès à la bonne terre et la sécurité sur les terres attribuées alors qu'elles sont les principales actrices de la petite production alimentaire. Au Burkina Faso, malgré l'armature juridique en faveur des plus vulnérables surtout les femmes, l'accès à la terre pour certaines catégories défavorisées est loin d'être un acquis.

L'insécurité foncière constitue un obstacle à la sécurisation économique des populations les plus pauvres en pesant insidieusement sur les possibilités d'augmentation de la productivité agricole et d'amélioration des conditions et des facteurs d'exploitation

La prise en compte du genre permet d'envisager l'équité, l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la société grâce à la capacité de participation des hommes et des femmes à la réflexion et aux actions de développement, tout en analysant objectivement les situations locales afin de prendre en compte, les contraintes spécifiques aux hommes et aux femmes. L'équité implique l'égalité des chances d'accès à la terre (à la bonne terre) pour les hommes et les femmes. Partant de ces constats, l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) dans son rôle de veille foncière a choisi, dans son Programme quinquennal d'observation (PQO) des phénomènes fonciers au Burkina Faso, de documenter périodiquement la thématique « femme et foncier ».

Aussi, la présente note est une analyse croisée des diverses expériences de sécurisation foncière au Burkina Faso, en termes d'amélioration de la gouvernance des terres par une réduction des inégalités d'accès et d'exploitation en vue de réduire les obstacles à la croissance économique.

En termes d'approche méthodologique, la documentation de la thématique « femme et foncier » s'est faite à travers le suivi des indicateurs qui sont associés à la problématique ici posée.

Le renseignement de ces indicateurs par l'ONF-BF s'est fait par le biais d'un dispositif de collecte de données auprès des ministères de la chaîne foncière, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement, des ONG et des associations. Aussi, la réalisation d'études thématiques spécifiques est un moyen pour l'ONF-BF d'élargir son champ d'observation de la gouvernance foncière au-delà des thématiques foncières prioritaires.

Du suivi de la thématique « femme et foncier » par l'ONF-BF, les constats suivants se dégagent :

- ♦ la cartographie des zones favorables à un accès à la terre par la femme au Burkina Faso d'une zone socio-foncière à l'autre ;
- ♦ dans la plus grande partie du territoire Burkinabè, le système traditionnel d'exploitation des terres ne favorise pas l'accès à la terre par les femmes ni son contrôle ;
- ♦ la persistance des pesanteurs socioculturelles handicape encore un accès sécurisé à terre par les femmes.

Cependant, dans une démarche d'analyse rétrospective des années 2000 à nos jours, il se dégage les constats ci-après :

- ♦ des changements de perceptions favorables de l'accès sécurisé à la terre par les femmes ;
- ♦ l'amélioration du cadre institutionnel : la fixation d'un quota d'au moins 30% des terres pour les femmes sur les périmètres aménagés de l'Etat et la mise en place d'un dispositif de suivi de cette me-

sure, l'adoption de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF) dont l'axe 2 porte sur la promotion de l'accès des femmes et des filles aux moyens de production à savoir les ressources naturelles, financières, technologiques, aux infrastructures et aux équipements ;

- ♦ l'amélioration de la délivrance de titres de jouissance à des femmes sur des terres rurales : En juin 2017, environ 1700 Attestations de Possessions Foncières Rurales (APFR). Après la clôture du PSF/MCA-BF, cette dynamique n'a fait que croître avec les appuis divers des partenaires au développement.

De ces constats et des analyses, des avancées significatives sont à noter quant à l'amélioration de la situation foncière des femmes surtout en milieu rural en termes de maîtrise et de contrôle de la terre. Cette situation augure de lendemains meilleurs dans les changements de mentalité. Mais dans le court terme, il est recommandé d'intensifier les actions suivantes :

- ♦ le plaidoyer pour un accès sécurisé de la terre à la femme au Burkina Faso ;
- ♦ la communication, l'information et la sensibilisation pour un accès sécurisé à la terre par la femme au Burkina Faso ;
- ♦ le développement et/ou le renforcement du partenariat pour un accès sécurisé à la terre par la femme au Burkina Faso ;
- ♦ le renforcement du leadership et du positionnement des femmes dans les instances de gouvernance foncière aux niveaux local, intermédiaire et national ;
- ♦ la mise en œuvre effective de la Loi 034-2009, à travers sa généralisation sur tout le territoire national (actuellement 62 communes sur 351 sont traitées).



Ph/ DR /Afrique femme TV

Synthèse de
Moussa OUEDRAOGO

PROGRAMME 40 000 LOGEMENTS

Pegdwendé Aimé Camille SOUBEIGA :

« La campagne d'inscription au PNCL a permis d'enregistrer plus de 230 000 demandes »

Architecte-Urbaniste issu de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) à Lomé au TOGO, Pegdwendé Aimé Camille SOUBEIGA a commencé sa carrière en 2001, en tant que chef du service technique du Projet ZACA. Après, il a été successivement, Directeur Général de la Promotion de l'Habitat et du Logement (DPHL) au sein du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et Assistant technique auprès du Ministère en charge du Logement de Djibouti

dans le cadre d'un Projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il aura ensuite l'honneur de se voir confier le Secrétariat permanent de la Politique Nationale du Logement depuis avril 2016 et la coordination du Programme National de Construction de 40 000 Logements. C'est à ce titre qu'il s'est prêté aux questions de Zoom sur le Foncier, en tant qu'acteur clé de ce dossier que nous avons élaboré à votre attention.

Z.F. : Quelles sont les principales attributions du SPPNL ?

P.A.C.S. Le Secrétariat Permanent de la Politique Nationale du Logement a une seule grande mission qui est d'assurer la coordination administrative et technique des structures et projets de mise en œuvre des actions contenues dans la politique du logement en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

De manière spécifique, les objectifs les plus importants sont :

- ♦ l'identification et la préparation des projets et des programmes publics de construction de logements, leur évaluation ainsi que les négociations pour leur financement et leur réalisation ;
- ♦ la coordination des interventions des acteurs (services de l'Etat, promoteurs immobiliers, coopératives d'habitat, banques, etc...) dans le secteur du logement pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- ♦ l'amélioration des conditions de mobilisation et de sécurisation du foncier pour l'extension de l'habitat et de la promotion immobilière en relation avec les collectivités territoriales.

Z.F. : Il y a-t-il une réelle politique de promotion d'habitat à loyer modéré (HLM) au Burkina Faso ?

P.A.C.S. : Avant de répondre à la question, je voudrais d'abord m'assurer qu'on parle de la même chose. En France, les HLM (Habitat à Loyer Modéré) désignent dans la pratique les lo-



gements sociaux.

Ce sont des logements construits sur la base de financements publics en général pour les ménages à revenus faibles moyennant un loyer.

Dans nos pays, les politiques de logements sociaux sont plus orientées vers l'accès à la propriété. La logique est assez différente.

Depuis quelques années, nous essayons d'inscrire le logement locatif

dans nos politiques pour permettre de couvrir ceux qui n'ont pas des ressources suffisantes pour l'accès à la propriété. Il a été élaboré la loi 035/CNT sur le bail locatif pour maîtriser les conditions de fixation des loyers.

A travers les activités du Centre de Gestion des Cités (CEGECI) ainsi que l'aide de l'Etat pour l'auto construction, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat veut aujourd'hui engager des actions volontaristes en matière de contrôle des loyers.

Z.F. : Le Programme 40 000 logements fait suite à d'autres initiatives entrant dans le cadre de la promotion de l'accès aux logements sociaux et économiques. Quel bilan pouvez-vous faire des actions ?

P.A.C.S. : Je comprends par cette question que vous parlez des activités des promoteurs immobiliers privés ainsi que le Programme passé des «10 000 logements sociaux et économiques».

En effet, ce programme a été lancé en 2007 presque en même temps que la promulgation de la Loi portant Promotion Immobilière qui a permis la création des promoteurs immobiliers privés. La stratégie a été de développer l'activité des promoteurs privés pour permettre d'améliorer l'offre en logement et permettre aussi à l'Etat d'établir avec eux des partenariats pour la production de logements sociaux. Le programme a permis de construire environ 4 500 logements sociaux et économiques, ce

« Le Programme est estimé à environ 495 000 000 000 F CFA. »



qui fait moins de 50% des résultats attendus.

Z.F. : Le programme 40 000 logements est en cours d'exécution. Pourriez-vous en parler?

P.A.C.S. : En effet, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a élaboré le Programme National de Construction de Logements (PNCL) qui a fait l'objet :

- d'une validation en atelier national le 23 février passé,
- d'une campagne nationale d'inscription d'avril à mai 2017, et
- d'une cérémonie officielle de lancement des travaux présidée par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le 03 juillet passé dans la commune rurale de Koubri.

Pour la vision, il faut dire que le programme tire ses références du Programme Présidentiel «*Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de Progrès économique et social, de liberté et de justice*» où il est inscrit : «*Pour la construction de logements sociaux, je m'engage d'ici 2020 à faire de l'accès au logement un droit effectif ...*». Ce passage nous donne en même temps le délai de la mise en œuvre de ce programme qui est inscrit dans le PNDES dans son Axe 2 : Développer le capital humain.

Le Programme 40 000 logements comporte quatre (04) composantes:

- ♦ **la composante 1** concerne l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel pour permettre la mise

en place de mécanismes à travers la formulation d'une Stratégie Nationale du Logement et l'ouverture du Guichet Unique du logement ;

- ♦ **la composante 2** concerne l'assistance à l'auto construction des ménages à revenus faibles qui s'adresse aux ménages propriétaires de parcelles dans des lotissements réguliers dans les grandes villes et vise à leur apporter un appui technique et financier pour la réalisation de leur logement. Dans cette composante, il est aussi inscrit la promotion des coopératives d'habitat pour permettre aux travailleurs de s'organiser pour la construction de leurs logements ;

- ♦ **la composante 3** concerne l'amélioration de l'offre de logement sur



le principe « clé en main » par le développement des activités de la promotion immobilière à travers la construction de cités dans toutes les communes et la construction d'immeubles collectifs de logement prioritairement dans les deux principales villes ;

- ♦ **la composante 4** concerne la gestion du Programme.

Le Programme est estimé au total à environ 495 000 000 000 F CFA. La stratégie du Gouvernement est orientée vers le PPP dans lequel le financement est réparti comme suit :

- l'Etat mobilise environ 85 000 000 000 F CFA pour la mobilisation foncière, l'aménagement et la viabilisation des sites dans les communes ;
- les promoteurs immobiliers et les banques financent environ 410 000 000 000 F CFA pour la réalisation des unités de logement sur les terrains aménagés.

Z.F. : Les difficultés d'accès à certaines zones et le manque de certaines infrastructures telles que l'eau et l'électricité ne freinent-ils pas l'engouement des populations vis-à-vis de telles actions ?

P.A.C.S. : La campagne d'inscription au PNCL a permis d'enregistrer plus de 230 000 demandes de toutes les localités et des burkinabè de l'intérieur comme de la diaspora. Quand on se rappelle que le Programme 10 000 logements sociaux et économiques avait enregistré moins de 30 000 demandes, je ne pense pas que l'engouement des populations est freiné pour de telles actions comme vous semblez vous inquiéter.

Ce qui est vrai par contre est que nous avons tiré des leçons des insuffisances passées. En effet, dans les opérations passées d'importantes difficultés ont été rencontrées dans la viabilisation des sites. Dans le programme en cours, il est prévu qu'un accent particulier soit accordé à cette activité. Dans les principales localités, la SONATUR est mobilisée pour appuyer les viabilisations sur la base des expériences acquises dans des opérations telles que Ouaga 2000.

Z.F. : Un des critères d'éligibilité est l'âge et celui-ci est fixé à 21 ans.

Pourtant, à 21 ans, on n'est pas autonome financièrement au Burkina Faso. Comment devrait-on comprendre ce critère ?

P.A.C.S. : Du moment où on reconnaît que la personne qui a 21 ans est majeure et pour les plus précoces peuvent déjà commencer à travailler et entretenir une famille, pourquoi pénaliser la personne et l'exclure de la campagne au lieu d'accompagner cette dynamique à encourager ?

L'inscription ne cible pas les jeunes qui ne sont pas actifs et autonomes puisqu'il est demandé de fournir des informations sur la profession ainsi que les revenus.

En outre, il faut préciser que c'est une campagne d'inscription et qu'il sera effectué des souscriptions à chaque opération. C'est à cette occasion que des critères seront précisés pour privilégier les demandeurs en fonction de l'âge, du statut matrimonial, du niveau de revenu, etc...

Z.F. : Quels sont les partenaires du ministère dans le cadre de ce programme 40 000 logements ?

P.A.C.S. : Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a en interne, mobilisé tous les services techniques pour la réussite du Programme dont la Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction (DGABC) et la Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie (DGUVT) ainsi que les structures rattachées dont le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) et la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

En outre, le Ministère met en synergie plusieurs acteurs qui interviendront chacun dans son domaine de compétence afin d'assurer le succès du Programme dont :

- les mairies de toutes les communes urbaines et rurales du pays qui ont été sollicitées pour la campagne d'inscription ainsi que la mobilisation du foncier ;
- les autres départements concernés par le Programme. Sans être exhaustif, on peut citer les ministères en charge de l'administration territoriale, des finances, de l'action sociale, des infrastructures, de la santé, de l'enseignement, de la fonction publique, de l'environnement, du sport et des loisirs, etc...



- les concessionnaires tels que l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) pour l'adduction du réseau d'eau courante et de l'assainissement des zones ainsi que la Société Nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) pour l'alimentation des sites par le réseau électrique ;
- les promoteurs immobiliers privés ainsi que les investisseurs extérieurs pour le financement et la production des unités de logement en partenariat public privé (PPP) ;
- la Banque de l'Habitat du Burkina Faso ainsi que toutes les autres banques de la place.

Z.F. : Quelles recommandations faites-vous pour une meilleure gestion du logement urbain au Burkina Faso ?

P.A.C.S. : Je formule trois (03) principales recommandations pour une meilleure gestion du logement urbain au Burkina Faso qui concerne d'ailleurs directement le travail que nous faisons actuellement. En effet, pour une meilleure gestion du logement urbain, je pense qu'il faudra :

- avoir une bonne connaissance et une maîtrise de la demande et du déficit en logement à travers des activités telles que la campagne d'inscription effectuée qui a donné une base de données à entretenir et mettre périodiquement à jour ;
- assurer la création et le fonctionnement du Guichet Unique du Logement (GUNIL) tel que prévu dans le cadre du PNCL. Le guichet unique est un lieu administratif et commercial qui regroupe la plupart des ser-

vices offerts aux clients (wikipedia). Le guichet unique du logement aura pour mission de centraliser en un même lieu toutes les informations et de faciliter puis simplifier les démarches administratives auxquelles les promoteurs et les demandeurs de logement sont tenus en matière de promotion immobilière au Burkina Faso ;

- assurer un meilleur encadrement de l'activité des promoteurs immobiliers privés à travers une relecture des textes sur la promotion immobilière privée pour éviter le phénomène d'accaparement des terres des localités environnantes des principales villes. Cela pourrait se faire à l'occasion d'une relecture des textes sur la promotion immobilière dans l'objectif d'éviter que chaque promoteur à tort ou à raison ne se lance dans des projets immobiliers surdimensionnés. En outre, une relecture permettra de circonscrire les conditions dans lesquelles il sera permis d'effectuer une promotion foncière pour vendre des parcelles et contribuer fortement à alimenter la spéculation foncière. Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat privilégie la construction et la vente de logements et non de parcelles.

Merci beaucoup pour le formidable travail que vous abattez pour animer le « **Zoom sur le foncier** » auquel je souhaite bon vent pour la suite.

Par Caroline OUÉDRAOGO

PROGRAMME 40 000 LOGEMENTS

Léon-Paul TOE, SG/ MUH :

«...la finalité du Programme est de faire émerger un mécanisme pérenne d'accès au logement par toutes les catégories sociales... »

Monsieur Léon-Paul TOE, le Secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) dans l'interview suivante situe le Programme 40 000 logements dans le cadre global des actions entreprises par le Ministère en vue d'assurer aux populations des logements décents et économiques. Interview !

Z.F. : Mr le Secrétaire général, il a été procédé au lancement officiel du Programme 40 000 logements sociaux, le 03 juillet 2017. Voudriez-vous situer ce programme dans le cadre global des actions du MUH?

L-P.T. : Effectivement, nous avons procédé au lancement du Programme 40 000 logements sociaux et économiques. Ce ne sont pas des logements sociaux uniquement, ce sont aussi des logements économiques, car il y en a pour toutes les catégories sociales. Ce programme est une action majeure au niveau du Ministère car nous avons vu que la problématique du logement nécessitait une prise en charge conséquente. A l'élaboration de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, c'est une dimension importante qui est apparue et qui a indiqué que s'il n'y a pas une action publique de prise en charge du logement, nous allons vers une crise du logement dans nos villes. Du reste, quand on voit la prolifération des habitats spontanés qui constituent une frange importante des citoyens vivant dans des conditions précaires, on comprend que c'est une nécessité que cette question soit traitée de manière conséquente. Il y a eu une période où l'Etat a assumé cette question, à travers la réalisation des cités sous la Révolution. Mais, avec la libéralisation, l'Etat s'est retiré de ce secteur. L'indication est qu'il faut que l'Etat s'implique à nouveau et vigoureusement dans la réalisation de logements au bénéfice de toutes les catégories sociales du Burkina Faso. C'est pourquoi depuis 2007, il y a eu



Léon-Paul TOE, SG du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

le Programme 10 000 logements, qui 8 ou 9 ans après, n'a pas produit les résultats escomptés. Sur 10 000 logements, comme une option forte, on n'a pu réaliser que 4500. C'est alors que le Ministère a reconsidéré les choses pour dire que si on veut résoudre véritablement la problématique du logement, il faut un volume de logements approprié sinon, cela ne permettra pas l'accès à un logement décent pour les populations. Les besoins qui ont été

évalués, à travers l'étude de faisabilité de la Banque de l'Habitat sont de l'ordre de 15 000 logements à produire à Ouagadougou par an et 8000 logements à Bobo-Dioulasso par an, la croissance urbaine étant de 8 à 9% par an. Si sur 8 ou 9 ans, nous n'avons pu réaliser que 4500 logements, cela veut dire que nous ne traitons pas la question. Et la conséquence logique est ce que nous voyons, le développement des non lotis. A Ouagadougou, on évalue la population qui vit en zone non lotie au tiers de la population totale. Si nous n'assumons pas conséquemment, c'est l'habitat précaire, qui constitue une fracture sociale dangereuse, qui va se développer en majorité dans nos villes.

L'accès à un logement décent a été affiché comme une volonté politique du nouveau gouvernement. Il est inscrit au programme du Président Rock Marc Christian KABORE. Le but est que chaque burkinabè ait accès à un logement décent. Pour répondre à cela, il faut un volume conséquent de logements d'où le Programme 40 000, avec pour finalité essentielle de faire émerger un mécanisme pérenne d'accès au logement par toutes les catégories sociales. A l'issue de ce Programme, nous devons aboutir à des solutions claires en matière d'accès au logement, pour chaque catégorie sociale de Burkinabè, au lieu que cela soit comme à la loterie. Celui qui travaille doit savoir comment et en combien de temps il peut accéder à un logement en fonction de ses moyens financiers.

Au delà de donner un coup de fouet à la demande qui est très forte, il s'agit de mettre en place un mécanisme clair et pérenne de financement, de mobilisation foncière, réalisation de logements qui permette à chaque



Burkinabè d'avoir son logement. Il s'agit de sortir des programmes ponctuels pour rentrer dans un système de gestion du logement au Burkina Faso.

Z.F. : Quand peut-on espérer que ce système soit opérationnel ?

L-P.T : Le programme 40 000 logements est prévu pour être bouclé en 2020. A partir de cette date, ce mécanisme doit être mis en place et opérationnel.

Z F : Quelles recommandations faites-vous à l'attention des différents acteurs, en vue d'une meilleure gestion du logement urbain au Burkina Faso ?

L-P.T : Les recommandations, c'est que les acteurs soient en synergie, pour que les activités des uns et des autres concourent à l'atteinte des résultats. Si chacun va de son côté, la spéculation sera encouragée. S'il n'y a pas une coordination qui va permettre de maîtriser les coûts de production du logement, il y'aura un environnement spéculatif qui va entraver l'accès réel à un logement décent pour les populations. Il faut donc une mise en cohérence des interventions des différents acteurs. Cela est également une ambi-

tion du Programme National de Construction de Logements (PNCL).

L'Etat ne va pas produire des logements. Ce sont les promoteurs immobiliers qui vont être mis à contribution pour la production de logements. La mobilisation du foncier est du rôle de l'Etat, le financement relève des banques. Si cette mise en cohérence de toutes les interventions n'est pas assurée, nous risquons d'aboutir à un environnement où le logement sera produit, mais restera inaccessible.

L'accès au logement est un droit constitutionnel, et à ce titre, il ne se monnaie pas. Il s'agit de logements décents. Ce qui va permettre que les uns et les autres jouissent de ce droit, ce sont les caractéristiques du logement décent. Quand nous vivons en ville, il y'a un type de logement auquel nous devons prétendre pour que notre humanité soit préservée.

Par Caroline OUÉDRAOGO

Union nationale des promoteurs immobiliers du Burkina (UNPIB)

Alain Z. ZOUNGRANA :

«...je pense qu'un tel programme ne peut être réussi sans le partenariat avec les promoteurs immobiliers... »

L'Union nationale des promoteurs immobiliers du Burkina (UNPIB) est l'autre partenaire du Programme 40 000 logements. Cette association professionnelle faitière qui regroupe soixante-cinq (65) membres, tous des promoteurs immobiliers du Burkina Faso. Elle se donne pour tâche d'organiser dans ses rangs selon le principe de l'adhésion volontaire, tous les employeurs du secteur privé relevant de cette profession. M. Alain Z. ZOUNGRANA, le Président Directeur Général (PDG) de GELPAZ IMMO SA est le Président de ladite association. Dans le cadre du Programme 40 000 logements, dans lequel l'Union est engagée, Zoom sur le Foncier lui a adressé quelques questions, questions auxquelles elle a bien voulu répondre, et nous avons fait une mouture que nous vous proposons dans les lignes qui suivent.

D'entrée de jeu, M. Alain Z. ZOUNGRANA situe la place des promoteurs immobiliers dans ce programme qu'il qualifie d'ambitieux : « je pense qu'un tel programme ne peut être réussi sans le partenariat avec les promoteurs immobiliers qui vont effectuer la réalisation en apportant leur savoir-

faire et les ressources nécessaires ». Mieux, il explique comment ce genre de partenariat est conduit entre l'Etat et les sociétés immobilières : « le principe est que l'Etat va mobiliser le foncier, aménager et signer des conventions avec les sociétés de promotions immobilières pour la réalisation ».



Selon lui, l'Etat n'a pas d'autres choix que le partenariat public privé. Et voici son commentaire : « *De manière générale les Etats ouest africains manquent de ressources pour financer tous les besoins dans un contexte où tout est à faire. L'alternative est donc de recourir au système PPP pour aller plus vite dans les financements des projets par le secteur privé* ». M. Alain Z. ZOUNGRANA pense que c'est la meilleure option que l'Etat a choisie en faisant recourir à ce mode de financement pour permettre de réaliser les logements tant attendus par la population.

Il s'agira de confier la construction des logements à des promoteurs capables de mobiliser des ressources pour financer les travaux et se faire payer plus tard.

A notre question de savoir quels sont les défis que l'Etat Burkinabè devrait relever en matière de logement, la réponse du Président de l'UNPIB est la suivante : « les défis majeurs du secteur de l'immobilier doivent répondre non seulement à la demande grandissante, mais aussi aux enjeux cruciaux de développement du Burkina Faso », et il les résume en trois (3) points qui sont les suivants :

- la production de logements adaptés à la demande « une conciliation entre l'offre de logement et la demande de logement ».
- la mise en place d'un mécanisme financier adapté pour le financement de logement.
- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat.

Il explicite sa réponse en ces termes : « *dans une telle situation, l'accès au logement pour tous passe par l'intervention des pouvoirs publics sous multiples formes : favoriser l'émergence d'acteurs privés ; la subvention aux constructeurs, l'action foncière, l'organisation du système financier, les prêts à taux réduits, l'appui à l'auto construction, la régulation du logement locatif, la maîtrise des coûts des matériaux, la régulation du marché foncier* » et sa liste n'est pas exhaustive

Sur la question relative à l'apparente réticence des Burkinabè vis-à-vis des logements sociaux, tant pour leur cout que pour leur qualité, sans réponse est sans ambages « *...sachez d'abord que la qualité et le coût sont fortement liés.*



Ici en compagnie avec le secrétaire général de l'Union

On dit souvent qu'une bonne sauce a besoin de plus d'ingrédients» !

Selon lui, la population doit être rassurée car pour ce qui est de la qualité, elle est du ressort du ministère qui sera en charge de supervision les constructions, en tirant les leçons du passé. Aussi, il est prévu le recrutement de bureaux d'études pour appuyer la direction technique du ministère à cet effet.

«...L'alternative est donc de recourir au système PPP...»

Parlant du coût, il dira que celui-ci est « *à la limite de l'acceptable au regard des coûts des matériaux, sachant que le ministère travaille à maintenir les prix des logements au plus bas niveau possible pour la population* ».

Et l'UNPIB accompagne l'Etat dans ce sens, puisque selon son président, l'Union travaille à élever la capacité de ses membres pour réaliser des logements de qualité dans un contexte de

solidarité. L'Union a prévu des sanctions à l'égard des promoteurs qui viendraient à être des « hors la loi » afin de jouer pleinement son rôle.

L'UNPIB a formulé plusieurs recommandations qui sont :

- la création de guichet unique pour les promoteurs immobiliers,
- la prise en charge de la viabilisation des sites par l'Etat,
- l'augmentation du FOLOS à loger dans toutes les banques,
- la préservation de l'architecture de chaque région.

Certaines d'entre elles seraient déjà en application par le ministère. De manière générale, selon le Président de l'UNPIB, il s'agira de promouvoir la construction en hauteur pour réduire l'expansion des villes tel que préconisé lors des ateliers et ainsi promouvoir la copropriété. Aussi, il exhorte le ministère de tutelle à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une meilleure planification des zones d'habitations, suivi d'une décentralisation effective pour couvrir tout le pays.

Par Caroline OUÉDRAOGO

La BHBF aux côtés du MUH, comme intermédiaire financier entre les promoteurs immobiliers et les salariés acquéreurs.

La Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) cette institution bancaire qui, outre les activités de la banque universelle, est orientée vers le financement de l'habitat accompagne le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) dans le cadre du Programme 40 000 logements. Comment ?



Dans ce partenariat public privé entre le MUH et la BHBF, M. Sibiri COULIBAY, le Directeur général a précisé que la BHBF joue un rôle d'intermédiaire financier entre les promoteurs immobiliers et les salariés acquéreurs. Il s'agit précisément pour la BHBF de financer les promoteurs immobiliers à court terme pour réaliser les logements sur la base d'une pré-commercialisation et de relayer ensuite ces crédits promoteurs par des crédits acquéreurs salariés à moyen et long termes. Il faut dire alors que le Programme 40 000 logements permettra véritablement à la BHBF d'affirmer son cœur de métier et son leadership en matière de financement de l'habitat.

Selon le Directeur général de la BHBF, la création de la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) s'inscrit dans le cadre de la réforme institutionnelle et réglementaire entreprise dans les an-

nées 2000, à l'effet de faciliter l'accès au logement par des ménages à revenus moyens et faibles notamment. Ainsi, elle apporte une solution à la problématique du financement de l'habitat qui n'était pas pris en charge par les institutions financières à cette période. Toutefois, la BHBF n'est pas une Banque publique. Elle a eu le mérite, à sa création d'avoir l'Etat comme promoteur principal qui a assuré le portage des actions et s'est désengagé progressivement du capital en faveur des personnes morales et physiques ainsi que des institutions internationales.

Mais qu'est-ce qui a motivé la BHBF à s'engager dans le Programme 40 000 logements ? Pour son DG, c'est le statut d'institution de la BHBF qui l'a amenée à s'investir dans le développement économique et social du Burkina. Aussi dira le DG : « *il va de soi que nous soyons engagés dans ce projet* ».

La BHBF et le gouvernement à travers le MUH sont ainsi dans un partenariat public privé (PPP), qui faut-il le rappeler est un contrat à moyen et long termes dans lequel on associe une entreprise privée à la conception, à la réalisation et à l'exploitation de projets de l'administration publique par le partage des responsabilités, des risques et des bénéfices entre les partenaires publics et privés.

En dépit des avis divergents autour de ce type de partenariat, M. Sibiri COULIBAY, DG de la BHBF estime que « *dans le contexte actuel où le gouvernement fait face à des contraintes budgétaires, le recours au financement PPP pourrait être une alternative pour tirer profit et réaliser différents projets* ». Pour lui, le plus important reste l'encadrement du dispositif qui doit mettre chaque acteur devant ses responsabilités en cas de manquement aux obligations contractuelles.

Le Programme 40 000 logements, rappelons-le, porte sur un logement social et économique. Et les conditions établies par la BHBF sont les suivantes :

- constituer un apport personnel de 10% de la valeur du logement social ;
- avoir un salaire ou un revenu inférieur de huit (8) fois le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) ;
- domicilier son salaire ou son revenu à la BHBF ;
- avoir été attributaire d'un logement social par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Et foi du DG de la BHBF, « *...tous les dossiers éligibles seront financés suivant les conditions de banque définies par la BHBF* ».

En vue d'une meilleure gestion de ce programme en particulier, M. Sibiri COULIBAY, DG de la BHBF a recommandé qu'un mécanisme de suivi-évaluation efficace soit mis en place. Celui-ci permettrait, selon lui, d'apprécier l'évolution du programme et apporter au besoin les actions correctives nécessaires.

C.O

BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA FASO

Donner vie à vos ambitions

BHBF, réalisons ensemble vos projets.

Tél. : (226) 25 30 63 33 / 35

Association des urbanistes du Burkina Faso

Roger Sylvain BONKOUNGOU :

« *L'urbaniste travaille selon des normes* »

L'Association des Urbanistes du Burkina est l'invitée du présent numéro. Représentée ici par son trésorier, Monsieur Roger Sylvain BONKOUNGOU, l'Association des Urbanistes est membre du Conseil d'Administration de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) au titre des organisations de la société civile. Pourquoi une association des Urbanistes ? Quelle est sa place dans la gestion de l'urbain ? C'est ce qui ressort de la synthèse d'une l'interview réalisée avec M. BONKOUNGOU.

Monsieur Roger Sylvain BONKOUNGOU siège au Conseil d'Administration de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) pour le compte de l'Association des Urbanistes du Burkina Faso (AUB). Il est diplômé en urbanisme et aménagement de l'institut français d'urbanisme depuis 1992.

Pourquoi une association des Urbanistes ?

Bien que l'Association des Urbanistes du Burkina Faso existe depuis 20 ans, cette profession demeure méconnue selon M. BONKOUNGOU. La raison est que « depuis les indépendances jusqu'à une époque récente les aménagements ont été faits par des géomètres topographes, des inspecteurs du cadastre. Des quartiers comme Koulouba, ce ne sont pas des urbanistes qui les ont réalisés. Donc l'Urbanisme est une profession relativement récente ». C'est alors que les quelques urbanistes qu'ils étaient à cette époque ont entrepris de faire du plaidoyer en vue de valoriser la profession et apporter du même coup leur contribution au développement des villes du Burkina Faso. Ainsi, de la dizaine de membres au départ, l'association en compte en ce moment une centaine. Toutefois, M. BONKOUNGOU fait remarquer que même si tous les Urbanistes ne sont pas membres de cette association, il reste que leur nombre est insuffisant au regard de l'immensité des besoins en aménagement urbain. Pendant longtemps, il n'y avait que l'école d'architecture de Lomé, qui for-

mait un architecte et un urbaniste par an, et qui n'était même pas ouvert au privé. Aujourd'hui, avec l'ouverture des filières de formation et l'augmentation par l'Etat du nombre de quota par an pour les formations à l'extérieur, des urbanistes sont formés en Tunisie, au Maroc, en Italie. Et même à l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé au Togo, la possibilité a été donnée à tout celui qui veut de se former, sans restriction aucune. Tout ceci justifie que le nombre d'urbanistes se soit considérablement accru ces dernières années au Burkina Faso

Du travail de l'Urbaniste

Pour M. BONKOUNGOU, même si le travail de l'urbaniste a beaucoup évolué avec le temps, celui-ci reste toutefois axé sur les six domaines déclinés en (7) dimensions, et ce, dans la logique de la vision européenne du métier d'urbaniste.

La 1^{ère} dimension, c'est l'analyse et la prospective territoriale qui consiste en la connaissance du territoire et les observations, il y a la mise en œuvre des orientations stratégiques, l'élaboration des politiques et stratégies de développement ;

La 2^{ème} dimension, c'est la conception urbaine. Elle consiste en la localisation et l'agencement de la fonction urbaine, la programmation urbaine (c'est-à-dire le dimensionnement des activités, la définition des espaces, la réglementation des cahiers de charges).

La 3^{ème} dimension, c'est la production de l'opération. Elle consiste en la mise



Roger Sylvain BONKOUNGOU

«...L'urbanisme est une profession relativement récente...»

en œuvre des conduites d'opérations urbaines par des techniques de réaménagements fonciers, de lotissements, de restructuration, l'aménagement des réseaux, la commercialisation de l'espace.

La 4^{ème} dimension qui est la gestion territoriale qui consiste au management urbain, la gestion du droit des sols, la gestion de la politique de la ville.

La 5^{ème} dimension, la coordination et la conduite des projets territoriaux, coordination, animation et management des projets du territoire.

La 6^{ème} est relative à l'animation des projets territoriaux, c'est-à-dire les techniques relatives à la communication et la promotion des projets urbains, la conduite et participation en amont du projet.

La dernière dimension, c'est la production du savoir, c'est-à-dire faire des communications scientifiques, c'est l'enseignement, l'encadrement en ur-

banisme, des recherches et des réflexions.

Malgré cette définition de mission, ajoute M. BONKOUNGOU, « *il y'a des domaines où les compétences de l'urbaniste, bien que requises ne sont pas employées. Aujourd'hui l'urbanisme a évolué vers ce qu'on appelle le développement urbain* ».

Au-delà des concepts, « *L'urbaniste au Burkina Faso travaille selon une réglementation. Il y a le code de l'urbanisme et de la construction qui a défini un peu les missions de l'urbaniste. C'est notamment, l'élaboration des schémas directeurs d'aménagements et de l'urbanisme, l'élaboration des plans d'occupation des sols et l'urbanisme opérationnel, c'est-à-dire les lotissements, les restructurations. Telles sont les missions auxquelles l'Etat et les promoteurs particuliers font appel aux urbanistes* ». Mais il insiste sur le fait que les missions de l'urbaniste dépassent largement de nos jours le cadre des SDAU, le cadre des POS et le fait de restreindre les missions ferme des

portes à la profession.

Du champ d'application du travail de l'urbaniste

L'urbaniste fait de l'aménagement et l'aménagement concerne tous les établissements humains et l'homme a besoin de logements, de routes où circuler, de produire, de se distraire. Et l'urbaniste intervient dans ces milieux-là. Il y'a eu des évolutions, à la faveur de la décentralisation. Aussi, avec la décentralisation, les anciens départements sont devenus des communes et dans la nomenclature, il y a eu les métropoles Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, comme les villes moyennes et les petites villes. Ces petites villes sont définies par le schéma national d'aménagement du territoire qui indique que dans celles-ci, on a deux (2) espaces : l'espace d'habitation et l'espace de production. Et l'espace d'habitation doit être normalement aménagé et cela relève du rôle des urbanistes.

«...L'étalement humain est un phénomène mondial...»

C'est l'urbaniste qui fait le schéma directeur d'aménagement urbain qui définit les grandes orientations. Et le plan d'occupation des sols (POS) vient, à partir de chaque zone définir de manière précise quelles sont les fonctionnalités qu'il faut, quelle est la réglementation qu'il faut appliquer à ces zones. Alors, le rôle de l'urbaniste, c'est en même temps de faire la planification macro, mais également de définir comment organiser l'activité humaine dans ces zones-là.

De la responsabilité des urbanistes dans l'étalement démesuré des villes du Burkina Faso

Selon M. BONKOUNGOU, l'étalement humain est un phénomène mondial. Il dira que toutes les villes qui ont agrandi, ont bien été à un certain moment obligées de s'étaler. « *Quand vous prenez des métropoles comme Paris, le même processus a prévalu,*

même en Europe. C'est par la suite que cela a été encadré. Sinon, historiquement, vous savez que les villes, sauf nos villes bien sûr, se sont créées au niveau des nœuds fluviaux, des ports maritimes, par la suite, il y a eu le commerce et enfin, l'industrie qui s'est créée », précise-t-il.

La production agricole devant être transformée au niveau des industries, les gens sont venus en masse au niveau des villes et très vite, les conditions de vies se sont dégradées, et cela a fait que les riches ont été les premiers à quitter le centre-ville pour aller dans les banlieues.

A notre question de savoir si l'urbaniste est écouté par les décideurs, le trésorier de l'AUB dit : « *de plus en plus oui, car de nos jours, on a un ministère plein en charge de cette fonction. Avec la création du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, on voit que l'autorité a pris en compte la nécessité de s'occuper des citoyens des villes* ».

En vue d'une meilleure utilisation des services des urbanistes, M. BONKOUNGOU recommande tout d'abord la création d'un ordre, suivie de la représentation de cet ordre dans des organes consultatifs tels que le Conseil Economique et Social (CES). Il propose également, au regard des moyens limités de l'Etat, qu'il soit permis que certains cabinets spécialisés appuient les régions dans leur développement, car poursuit M. BONKOUNGOU, « *nombreuses sont les communes qui veulent élaborer leur SDAU ou leur POS respectifs. Et ces outils étant un préalable à tout aménagement, cela est un besoin réel qui n'est pas pris en compte par l'Etat pour le moment* ».

Enfin, M. BONKOUNGOU réclame au nom des urbanistes qu'un des leurs soit nommé Conseiller à la Présidence du Faso. Celui-ci aura pour mission d'orienter les décisions en faveur du développement urbain du Burkina Faso. Concernant le MUH, il l'exhorte à accompagner le développement de l'ONF-BF auquel il ajouterait des attributions. Selon lui, cela serait plus cohérent aux yeux des partenaires techniques et financiers (PTF).

Par Caroline OUÉDRAOGO



SECURISATION FONCIERE EN MILIEU RURAL

Les membres CFV et CCFV formés à leurs rôles et responsabilités dans la commune de Seytenga, grâce à l'appui du projet REGIS-ER

Après les sessions de formation sur la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso et la mise en place effective des instances locales de gestion foncière que sont les CFV et les CCFV dans tous les villages de la commune rurale de Seytenga, l'ONF-BF a procédé du 19 au 22 septembre 2017 à la formation des représentants de ces mêmes instances sur leurs rôles et leurs responsabilités. Cette formation s'inscrit en droite ligne dans les activités d'appui du projet REGIS-ER, activités exécutées avec l'appui technique de l'ONF-BF.

Au total, ce sont 54 agents CFV et 54 autres agents CCFV des 27 villages de la commune rurale de Seytenga, qui ont été concernés par ladite formation, dont l'objectif est de les outiller sur leurs rôles et leurs responsabilités de membres de la CFV et CCFV de leurs villages respectifs.

Une fois la formation terminée, les membres des CFV et des CCFV seront nommés et officiellement installés



De la droite vers la gauche, Le Secrétaire exécutif de l'ONF-BF, le Maire et le Secrétaire général de la commune de Seytenga.

dans leurs attributions. Ils pourront dès cet instant entamer leur travail dans leurs villages respectifs.

En rappel, la CFV a pour attributions



Une vue des participants au cours de la formation des membres CCFV

d'appuyer le service foncier rural (SFR) dans la réalisation de ses activités de sécurisation foncière à travers notamment l'identification des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune, la participation à la constatation des droits fonciers locaux. La CCFV elle est chargée de la gestion des conflits fonciers ruraux. Seytenga est une commune rurale située dans la région du Sahel et distante de 45 km de la ville de Dori.

Caroline OUEDRAOGO,
Spécialiste en Communication
ONF-BF

MAST AU BURKINA

La directrice du bureau régional de l'USAID constate les résultats à Boudry

Madame Lisa FRANCHETT, la directrice du bureau régional de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest basé à Dakar au Sénégal a effectué une visite dans la commune rurale de Boudry, afin de constater les résultats de la mise en œuvre de MAST (Mobile Application to Secure Tenure).



Madame Lisa FRANCHETT,
directrice du bureau régional
de l'USAID

C'est à une délégation forte de huit (8) personnes, avec à sa tête Madame Lisa FRANCHETT, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'USAID à Dakar au Sénégal, que les agents du service foncier rural (SFR) ont présenté l'outil MAST ainsi que les résultats obtenus en cinq (5) mois, période au cours de laquelle le projet pilote MAST a été exécuté dans la commune rurale de Boudry.

MAST est la combinaison d'une application mobile de saisie de données, une infrastructure de données et une méthodologie participative.

Le projet pilote a consisté en une adaptation de l'outil MAST au contexte du Burkina Faso en matière d'immatriculation des terres, notamment pour l'établissement d'attestations de possession foncière rurales (APFR). Aussi, à l'attention de la délégation, il a été présenté l'outil, son fonctionnement ainsi que les résultats. Il en est ressorti que l'outil MAST a permis d'enregistrer 2638 parcelles en 25 jours par une équipe de douze (12) agents, membres des commissions foncières villageoises des quatre villages concernés par le projet pilote.

Après les réponses aux questions des membres de la délégation de l'USAID, les agents du SFR de Boudry, accompagné des experts de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) ont procédé à une démonstration qui a consisté au levé des coordonnées et leur saisie, à l'attention de leurs hôtes.

La directrice du bureau régional de l'USAID, dont c'était la première fois de voir cette technologie a été émerveillée par les avantages qu'offre cette application. Ce sont :

- l'accélération du processus de délivrance des APFR ;
- l'automatisation de l'archivage numérique des documents fonciers ;
- la traçabilité des données et la transparence dans la gestion des données foncières et domaniales ;
- l'allègement de la charge de travail du service foncier rural et du service du cadastre qui couvre la commune ;
- la création d'une plate-forme com-



Mme FRANCHETT regardant les cartes des parcelles immatriculées

COMPTE RENDU D'ACTIVITE



Séquence de démonstration sur le terrain conduite ici par un expert de l'ONF-BF

mune de gestion de données entre les différents acteurs de la commune et du cadastre ;

- l'accélération et l'obtention de l'avis du cadastre directement sur la plate-forme en ligne ;
- la facilitation de la mise en place progressive d'un système d'information sur le foncier (SIF) et la construction progressive d'un cadastre rural ;

la réduction sensible des coûts liés au processus de levé des coordonnées des parcelles et des déplacements y afférents.

La commune rurale de Boudry est située dans la province du Ganzourgou, dans la région du Plateau Central. Distante de Ouagadougou de 106 km, elle a une superficie de 1300 km²

Caroline OUEDRAOGO
Spécialiste en Communication



Quelques femmes bénéficiaires d'APFR à Boudry ont échangé avec Mme FRANCHETT

PNGT 2, 3

Les agents domaniaux de 10 communes formés à l'outil MAST

Pour sa troisième phase, la composante 3 du deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2) vise à soutenir la mise en œuvre de la politique et de la législation sur la propriété foncière à travers : (i) l'appui au fonctionnement des Services Fonciers Ruraux (SFR), des Commissions Foncières Villageoises (CFV) et des Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) ; (ii) des opérations de délivrance d'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR) ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux et des communes rurales pour la délivrance des APFR de façon efficiente et transparente ; et (iv) la diffusion de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural, pour accroître la prise de conscience des hommes, des femmes et des autres acteurs sur leurs droits et préparer ainsi le terrain en vue d'un accès équitable à la terre.

L'ONF-BF, dans l'optique de promouvoir des bonnes pratiques en matière de gouvernance foncière, l'ONF-BF a expérimenté de façon satisfaisante la technologie MAST (Mobile Application to Secure Tenure) dans la commune rurale de Boudry. En rappel MAST est un outil qui permet d'enregistrement des terres en milieu rural. Les résultats de ce projet pilote MAST à Boudry ont été présentés aux acteurs de la chaîne foncière en avril 2017. Ainsi pour aider à la délivrance d'attestations de possessions foncières rurales (APFR) dans les communes d'intervention du PNGT2, 3, celui-ci a eu recours à l'accompagnement de l'ONF-BF à travers la formation et la mise à œuvre de la technologie MAST du 13 au 15 septembre 2017.

L'objectif de la formation est de permettre aux agents domaniaux des



Les deux (2) formateurs au 1^{er} plan.

communes concernées à la prise en main de l'outil MAST, en vue de l'application de façon aisée des dispositions de la Loi 034-2009/AN portant régime foncier rural dans leurs communes respectives.

La formation, assurée par une équipe de deux (2) experts de l'ONF-BF a consisté en des présentations et des séances pratiques d'application. L'application MAST a été présentée en ses deux parties : mobile et Web.



Pour la présente formation MAST, les participants étaient tous des hommes

Les séances pratiques ont permis aux agents des services fonciers ruraux (SFR) de tester MAST Mobile. Chaque participant ayant à réaliser un lever dans la cour de la Mairie de Saaba qui a abrité ladite formation. Ces exercices ont été supervisés par les formateurs qui ont suivi, apporté des appuis et des conseils aux participants.

L'atelier de formation a concerné les agents domaniaux des communes de : Komki Ipala, Pabré, Tanghin-Dassouri, Saaba dans la région du Centre ; de Gounghin dans la région du Centre-EST ; de Pissila dans la région du Centre-Nord, de Doullougou dans la région du Centre Sud et enfin de Dapélogho et de Zitenga dans la région du Plateau Central. La commune de Koubri s'est également jointe à la formation.

Cet atelier a connu également la participation d'experts du PNGT2-3, ainsi qu'un représentant du Service du Cadastre et des Travaux Fonciers de la Région du Centre.

Caroline OUEDRAOGO

PRESENTATION DE L'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), un outil pour une meilleure gouvernance foncière

Création de l'ONF – BF

Entamé en 2011 dans un contexte marqué par des initiatives internationales notamment le sommet du G8 initié en juin 2013 sur la transparence pour l'amélioration de la gouvernance foncière, le processus de création de l'ONF-BF a abouti le 03 juillet 2014 par la tenue d'une Assemblée Générale constitutive qui a mis en place une association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle dénommée « Observatoire National du Foncier au Burkina Faso », en abrégé ONF-BF, régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso.

Le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSO C a été obtenu le 18 juillet 2014.

Mission et attributions de l'ONF-BF

L'ONF-BF a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable.

Au nombre de ses principales attributions on peut citer :

- produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ;
- analyser et éclairer les problématiques foncières nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ;
- diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations ;
- coordonner, rassembler, centraliser et gérer les différentes initiatives prises dans le domaine de l'information sur le foncier tant au niveau national que local ;
- enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière ;



- apporter un appui à l'évaluation participative des politiques, de la législation et des institutions en matière foncière ;
- assurer la veille et l'anticipation en matière foncière en vue d'améliorer la prise de décision efficace et de prévenir les conflits fonciers ;
- faciliter la recherche du consensus sur les grandes questions foncières et les moyens d'y répondre à travers des espaces appropriés de concertation foncière ;
- identifier et mobiliser les partenaires à travers la création d'un réseau d'acteurs afin de promouvoir des partenariats efficaces dans le domaine foncier ;
- contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits fonciers au Burkina Faso. (Article 4 des Statuts de l'ONF-BF).

Les organes de l'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) compte les organes suivants :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Secrétariat exécutif ;
- le Conseil scientifique ;
- le Commissariat aux Comptes.

Les défis de l'ONF-BF

L'ONF-BF a élaboré un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) sur les cinq (5) prochaines années. Celui-ci a été adopté au cours de la 2^e session du Conseil d'Administration (CA)

tenue les 28 et 29 mai 2015 à Ouagadougou.

Les défis de l'ONF-BF sont :

- mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son PQO ;
- susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de son PQO ;
- obtenir l'adhésion des partenaires techniques et financiers ;
- préserver son indépendance dans son rôle de veille et d'interpellation en matière foncière ;
- assurer l'accessibilité à une information foncière juste et actualisée.



Zoom sur le Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 06 - Décembre 2016

14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50
Email : se.onfbf@onf-bf.org
Site Web : www.onf-bf.org

Directeur de Publication :
Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint :
Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef :
Caroline OUEDRAOGO

Secrétariat de rédaction :
Caroline OUEDRAOGO

Maquette impression :
Imprimerie Studio Yipin Créations
78 78 02 32 - 63 38 31 74